

Annonces légales

nice-matin
Lundi 12 juin 2023

33

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis Administratifs

Nice côte d'azur
Métropole

4^E AVIS AU PUBLIC

Révision Générale n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME métropolitain

Communes	Dates	Heures	Adresses
SAINT-LAURENT-DU-VAR	Lundi 12 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 222 Esplanade du Levant - 06700 Saint-Laurent-du-Var
SAINT-JEANNET	Lundi 12 juin	18h30	Salle Saint Jean Baptiste - Rue de Ferrage - 06640 Saint-Jeannet
VENCE	Mardi 13 juin	18h	Salle du Conseil Municipal - 6 place Clemenceau - 06410 Vence
CAGNES-SUR-MER	Mardi 13 juin	18h	Salle Espace Centre - 5 Avenue de Verdun - 06800 Cagnes-Sur-Mer
LA GAUDE	Mercredi 14 juin	18h	La Coupole - 7396 route de Cagnes - 06610 La Gaude
NICE	Jeudi 15 juin	18h30	Salle du Centre Universitaire Méditerranéen, salon 1er étage - 65, promenade des Anglais - 06000 Nice
CARROS	Jeudi 15 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil municipal - 2, rue de l'Eusièrre - 06510 Carros
COLOMARS	Jeudi 15 juin	18h	Salle Bauma - Espace Fort Casal - route d'Aspremont - 06670 Colomars
CARROS	Lundi 19 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 2, rue de l'Eusièrre - 06510 Carros
SAINT-LAURENT-DU-VAR	Lundi 19 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 222 Esplanade du Levant - 06700 Saint-Laurent-du-Var
LATRINITE	Lundi 19 juin	18h	Salle du Conseil Municipal - 19 rue de l'Hôtel de Ville - 06340 La Trinité
VENCE	Mardi 20 juin	18h	Salle du Conseil Municipal - 6 place Clemenceau - 06410 Vence
NICE	Jeudi 22 juin	18h	La Salle « Espace Association Garibaldi » 12, place Garibaldi - 06000 Nice

Cette première étape de la concertation comporte également une exposition qui se tiendra à partir du 2 mai 2023 à 9h jusqu'au 22 juin 2023 à 18h30, sur la commune de Nice (06200), au 1^{er} étage de l'immeuble Connexio - 1-3 route de Grenoble - 06200 Nice.

Première étape de la CONCERTATION PUBLIQUE Portant sur le Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUm

Par la délibération n° 8.2 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) qui couvre le territoire des 49 communes métropolitaines concernées. La procédure de Révision Générale du PLUm métropolitain étant engagée antérieurement à l'adhésion des communes de Drap et de Châteauvieux-Villeville, celle-ci ne couvrira pas le territoire de ces deux communes. La concertation du public sur la Révision Générale du PLU métropolitain se déroule tout au

long de la procédure, depuis la prescription jusqu'à la phase « bilan de la concertation et arrêt du projet de Révision Générale de PLUm ».

Cette première étape de la concertation porte sur la mise à jour du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU Métropolitain.

Pour cette étape, il est prévu une réunion publique de concertation dans chaque commune. Sur le territoire des communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, ce minima est porté à au moins deux réunions publiques. Ce sont ainsi 55 réunions publiques de concertation qui seront organisées.

En complément des annonces pressées déjà effectués, le tableau ci-dessous présente les dates et lieux des réunions prévues entre le 12 juin et le 22 juin 2023 pour cette étape de concertation.

Une reproduction du contenu de cette exposition sera tenue à la disposition du public dans chaque commune membre, avec un format adapté aux espaces disponibles.

Le contenu de cette exposition et du dossier de concertation de la Révision Générale du

PLU Métropolitain sera consultable sur le site internet de la Métropole, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/revision-generale-du-plum>



AVIS

ARRÊTÉ DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ MODIFIÉE « COTEAUX DU VAR » SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEANNET

Par arrêté signé par M. Le Préfet le 24 mai 2023, la zone d'aménagement concerté modifiée (ci-après ZAC) dénommée « Coteaux du Var » à Saint-Jeannet a été créée. Publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et sur son site internet, il présente en annexe le périmètre de l'opération, les motifs de la décision, ainsi que les mesures mises à la charge de l'aménageur en application de l'article L. 122-1-1 du code de l'environnement.

Une copie de cet arrêté sera affichée pendant un mois à la mairie de Saint-Jeannet, au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur et à la Préfecture des Alpes-Maritimes en tout endroit habituellement réservé à cet effet.

Cet arrêté, son plan annexé ainsi que le dossier de création de la ZAC modifiée peuvent être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de l'établissement public d'aménagement NICE ECOVALLEE, immeuble Le Plaza, 4^e étage, 455, promenade des Anglais, 06205 Nice, Cedex 3.

Contact : EPA NICE ECOVALLEE - ecovallee-plaineduvar.fr - concertation-coteauxduvar@epa-plaineduvar.com - Tél. 04.93.21.71.00.



Préfecture des Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer

Commune de Gilette

AVIS

Approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Gilette a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 mai 2023.

Ces documents sont tenus à la disposition du public :

- A la mairie de Gilette, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- Au siège de la métropole Nice côte d'azur, aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté d'agglomération ;

- Au pôle risques naturels et technologiques de la direction départementale des territoires et de la mer du centre administratif départemental à Nice, tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 11h30 et de 14 h à 16 h ;

- A la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/> Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-approuves-et-l-information-acquereurs-locataires-LAL



Préfecture des Alpes-Maritimes

Direction départementale des territoires et de la mer

Commune de Le Broc

AVIS

Approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'incendies de forêt de la commune de Le Broc a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 mai 2023.

Ces documents sont tenus à la disposition du public :

- A la mairie de Le Broc, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- Au siège de la métropole Nice côte d'azur, aux jours et heures habituels d'ouverture de la communauté d'agglomération ;

- Au pôle risques naturels et technologiques de la direction départementale des territoires et de la mer du centre administratif départemental à Nice, tous les jours du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h ;

- A la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ils sont également téléchargeables sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/> Les-risques-naturels-et-technologiques/Les-plans-de-prevention-des-risques-PPR-approuves-et-l-information-acquereurs-locataires-LAL

Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Constatation des limites du domaine public maritime au droit du site de « La Carrière » cadastré AE 200 et AE 211 sis sur le littoral de la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat du 4 juillet 2023 à 9 h 00 au 3 août 2023 à 17 h 00

Conformément aux dispositions de l'article R. 2111-8 du code général de la propriété des personnes publiques, le dossier de constatation fait l'objet d'une participation du public par voie électronique.

La participation du public par voie électronique est ouverte par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2023 et organisée par le service maritime de la direction départementale des territoires et de la mer. Cette consultation est menée selon les modalités prévues par les articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du code de l'environnement.

Durant cette période, le dossier comprenant le rapport constatant les limites du domaine public maritime, ainsi que les avis des services consultés sera mis à la disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes à l'adresse suivante : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique> Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- Par voie électronique : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr en utilisant la fiche d'observations remissable disponible sur le site internet mentionné ci-dessus ;
- Par voie postale : Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service maritime - CADAM - 147, boulevard du Mercantour, 06286 Nice cedex 3.

Le dossier papier est consultable sur rendez-vous à prendre à l'adresse électronique mentionnée ci-dessus, ainsi qu'au maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat.

A compter de l'ouverture de la participation du public, des renseignements sur le dossier peuvent être obtenus auprès du service maritime de la DDTM par courrier à l'adresse susmentionnée.

Toutes observations ou questions relatives à l'organisation et au déroulement de la procédure peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'autorité compétente pour prendre la décision en publiera une synthèse sur le site Internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Au terme de cette procédure, le Préfet des Alpes-Maritimes constatera les limites du domaine public maritime au droit de la propriété susmentionnée par arrêté préfectoral.

Convocations aux A.G.



Groupe ActionLogement

IN'LI PACA SA au capital de : 56.892.626 € SIEGE SOCIAL : 12 Boulevard René Cassin – CS 71038 - 06205 NICE CEDEX 03 Immatriculée au R.C.S. de NICE N° B 955 801 253

AVIS DE CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires de notre Société sont convoqués en ASSEMBLEE GENERALE MIXTE, le jeudi 29 juin 2023 à 10 heures à l'hôtel Holiday Inn Nice Port Saint Laurent situé 167 Promenade des Flots Bleus, 06700 Saint Laurent du Var, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
- Rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
- Augmentation de capital social d'un montant de 104.233.811 Euros ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription et modalités ;
- Modification des statuts – Article 6 « Capital » – Article 13 « Présidence et Vice-Présidence du Conseil d'Administration » ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
ORDRE DU JOUR RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société, ainsi que sur les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Lecture du Rapport sur les comptes annuels et Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225- 38 du Code de Commerce ;
- Approbation des rapports, comptes et conventions ;
- Affectation du résultat, distribution de dividendes ;
- Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion ;
- Constatation des mandats d'Administrateurs arrivés à échéance ;
- Nomination ou renouvellement des administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Des formulaires de vote à distance ou par procuration sont à votre disposition au siège social, ou peuvent vous être adressés à votre demande au siège social.

Cette demande doit être faite par écrit et reçue au plus tard six jours avant la date de la réunion. Les documents comptables et les rapports sont à la disposition des actionnaires au siège social où ils pourront être adressés sur simple demande.

Nice, le 06/06/2023

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vie des Sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

TRANSPORT DE PIANOS MUSEMENT

Sigle : SAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 mars 2023, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : le transport de biens meubles lourds et délicats, déménagement. Le transport de mobiliers, de machines et d'équipement professionnels (ateliers, bureaux, usines, salle de sport, ...).

Travaux de secrétariat pour entreprises et particuliers ponctuel ou sous-traitance régulière.

Capital social : 10000 euros.

Siège social : 40, chemin Saintes-Colombes, Les Terrasses du Soleil, 06800 Cagnes-sur-Mer.

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de Antibes.

Transmission d'actions : la transmission des actions émises par la société s'opère par un virement de compte à compte sur production d'un ordre de mouvement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer ou d'être représenté aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix au moins.

Présidence : MUSEMENT Mickael, demeurant 40, chemin Saintes-Colombes, 0680 Cagnes-sur-Mer.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI AU RENARD BLEU SOCIETE AU RENARD BLEU SCI au capital de 7 623,00 euros

Siège social : 21 Rue de la Voute 75012 PARIS 552 069 064 RCS PARIS

Le 12 mai 2023, l'AGE de la société ayant pour objet « location de terrains et d'autres biens immobiliers » et une durée de 99 ans jusqu'au 01.01.2054, a décidé de transférer le siège social au 312avenue des Magnanarelles 06210 MANDELIEU.

En conséquence la société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de CANNES.

MODIFICATIONS DIVERSES

MARKET EXPRESS

SASU au capital de 1 000 euros

Siège social : 1, rue de Belgique 06000 NICE

RCS de Nice n°948 312 228

Le 11/05/2023, l'AGE a décidé de nommer Monsieur IFYACH Nawfal demeurant au 18, avenue Général Olry 06300 Nice en qualité de nouveau Président à compter du 11 mai 2023 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur OUFIOUS Rachid Président démissionnaire.

Le 11/05/2023, l'AGE a également décidé de nommer Monsieur YAHIA Amin, demeurant au 346, corniche d'Agrimont 06700 Saint-Laurent-Du-Var en qualité de Directeur Général à compter du 11 mai 2023 pour une durée indéterminée

Le 11/05/2023, l'AGE a également décidé de modifier l'objet social de la société pour « Vente de crêpes, de crème glacée, salades, jus de fruits et de tous produits alimentaires, à emporter et sur place. » Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS de Nice.

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations,
enquêtes publiques, réunions, bien vacants...
dans la page locale de votre commune.

nice-matin

var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr